

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE EQUIPEMENT AMENAGEMENT ILE CHAMBOD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FOURNIER Clothilde,
Présidente

RCS / SIRET

2 5 0 1 0 0 2 2 9 0 0 0 3 9

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 d Equipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes.	Requalification d'une base de loisir existante (île artificielle de 20 Ha formée en 1960 par la mise en eau du barrage d'Allement, aménagé sur le domaine de l'Etat concédé à EDF) de capacité actuelle xxxx personnes, sans augmentation du nombre de personnes accueillies (voir la globalité de l'opération dans l'annexe 2a)
41a Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking d'été perméable de 154 places (voir annexe 2b).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une requalification de la base de loisir de Chambod, en rive droite de la rivière d'Ain, sur la commune de Hautecourt Romanèche. Il prévoit par ailleurs et de façon moins prépondérante, des requalifications de voirie et de paysage à Merpuis, sur la commune de Serrières sur Ain.

4.2 Objectifs du projet

Le SMAEIC a pour objet la gestion et l'aménagement d'un site en bordure du lac de retenue d'ALLEMENT, sur le domaine public concédé à EDF et mis à disposition du syndicat. Les aménagements réalisés depuis plus de 30 années méritent d'être requalifiés pour garder leur attractivité. Le projet a pour objectif strict de requalifier des existants (il ne s'agit pas d'une extension) dans une partie limitée déjà ouverte à l'essentiel de la fréquentation sur un secteur de 500ml parmi les 2500ml de rives à proximité de l'île. Cette requalification s'est fixé les objectifs suivants :

- AMELIORER L'ACCUEIL ET L'INFORMATION : Modification de l'entrée (végétalisation, requalification du franchissement, dégagement visuel), édification d'un local d'accueil ouvert sur les Gorges de l'Ain, installation d'un parcours pédagogique d'initiation à la biodiversité ;
- AMELIORER L'ACCESSIBILITE : Mise aux normes PMR des cheminements, réorganisation du stationnement des les secteurs proches (Rive Droite et rive Gauche), desserrement des stationnements et dégagement des stationnements gênants en période de pointe ;
- AMELIORER LE CONFORT DES FAMILLES ET LE PAYSAGE : Aménagement des zones de repos ombragées, extension limitée du secteur d'accès à l'eau, création d'un point sanitaire en Rive Gauche (Merpuis);
- TRAITEMENT PLUS PAYSAGER DES AMBIANCES : Aménagement paysager par requalification et régénération de végétaux, restauration végétales de berges.

Le projet ne concerne qu'une fraction de 10% des espaces mis par convention EDF à disposition du syndicat SMAEIC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

~~4.3.1 dans sa phase travaux~~

a) Description du projet de requalification :

Un plan d'ensemble est proposé dans l'annexe 2a.

La première action consiste en la création d'un parc de stationnement d'été de 154 places (5000 m²). Le traitement des sols envisagé ne générera pas d'augmentation du ruissellement et, plus généralement, le parking bénéficiera d'une bonne intégration paysagère (voir annexe 2b et 2c). La liaison entre ce parking et le parvis de l'île Chambod sera assurée selon la route du port, existante mais réaménagée selon les principes présentés en annexe 2d : aucune augmentation du ruissellement n'est attendue.

La seconde action concerne le réaménagement du parvis actuel de la base de loisir (intégration de modes doux, réorganisation de parking, amélioration de l'accueil). L'annexe 2e présente ses orientations : on notera que la berge de l'Ain située à l'est du parvis est, actuellement, instable et biologiquement stérile. Elle sera reprise grâce à des techniques végétales décrites dans l'annexe 2f. La liaison entre la berge droite de l'Ain et l'île Chambod est actuellement assurée par deux buses qui seront remplacées par un ouvrage de franchissement de dimensions 5x5 m qui confortera le caractère insulaire des lieux.

La troisième action concerne l'île proprement dit et comprend la valorisation et l'allongement de la plage existante (annexe 2g) grâce à des remblais en matériaux graveleux d'apport (20/100mm) sur une hauteur de 30 à 40 cm maxi et une surface totale de 1300 m² environ . Cette démarche s'accompagnera l'augmentation de la surface de roselière existante (passage de 40 à 120 m²). La quatrième action concerne la rive gauche de l'Ain, à Merpuis, et comprend la réorganisation d'un parking existant (au delà de la voie communale), la création d'un édicule sanitaire, l'aménagement d'une aire de pique nique et d'une lisière plantée.

Nota : l'ensemble des aménagements ayant une interaction avec des milieux humides sont décrits dans l'annexe 2h.

~~4.3.2 dans sa phase d'exploitation~~

b) Description de la phase travaux

Lors de la phase travaux, on veillera à réduire les impacts sur les milieux humides en :

- réalisant les travaux en berges en se maintenant hors d'eau (terrassement et plantation depuis la berge) ;
- réalisant les recharges graveleuses lors de périodes adaptées (à convenir lors de la préparation du chantier et en concertation avec l'AFB) et en minimisant les temps d'intervention (recharge à l'avancement) ;
- isolant la lône, en aval de l'ouvrage de franchissement projeté, afin d'éviter toute transmission de MES ;
- positionnant les zones de stockage de matériaux et matériels sur des surfaces restreintes, déjà artificialisées et en dehors des zones inondables ;
- en prévoyant des équipements et protocoles permettant de gérer toute crue (système d'alerte avec EDF), toute pollution accidentelle (kits anti-pollution) et minimisant les impacts (pelles marais, huiles biologiques, entretien et arrosage des pistes pour limiter la propagation des poussières ;
- en demandant à l'entreprise adjudicatrice des protocoles de gestion des espèces invasives puis un plan de gestion de ses déchets et en confrontant l'ensemble de ses plans d'installation et protocoles à l'avis d'un écologue. Ce dernier proposera une mise en défens des habitats (et station d'espèces) à enjeux

c) Description de la phase exploitation

L'exploitation reste identique à terme tant en objectif de fréquentation, qu'en mode de gestion.

L'accès à l'île reste gratuit et non surveillé sur 10 mois sur 12.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Suite à la réunion du 29 novembre 2019 dans les locaux de la DDT 01, il a été convenu avec les représentants des services de la police de l'eau que l'opération ne relevait ni du régime de l'autorisation ni de celui de la déclaration (au titre des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement).

Lors de cette même réunion et après présentation de l'opération, il a aussi été convenu que les travaux forestiers ne relevaient pas du défrichement.

Les autres procédures envisagées sont : demande Permis de Construire (en rive droite et rive gauche), demande d'un permis d'aménager (Création d'aire de stationnement > 50 places, en rive droite – zone Sud), autorisation de voirie par le Maire pour travaux sur le Domaine public (cheminement piétonnier protégé), dossier de déclassement et classement dans le domaine public

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parkings enherbé et non étanche :	156 places (5000 m ²)
Reprise de berge selon des techniques strictement végétales	177 m
Recharge de plage	1300 m ² env
Renforcement de roselière	120 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Hautecourt-Romanèche
Serrières-sur-Ain

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 5° 2 5' 5 3 "45E Lat. 4 6° 0 7' 4 7 "82N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Hautecourt-Romanèche

Serrières-sur-Ain

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	820030878, Revermont et Gorge de l'Ain (ZNIEFF de type 2)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de SERRIERES est en Zone Montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	01ZH1630 : Rivière d'Ain

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Commune soumise à un risque de rupture de barrage en Auvergne-Rhône-Alpes</p>
			<p>Ref : Base de données BASOL</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ZPS : aucun site à moins de 15km. ZSC étudiées sur un rayon de 5 km autour du site : -> FR8201640 : REVERMONT ET GORGES DE L'AIN (NATURA 2000), multisites avec 7 sous-unités comprises dans un rayon de 500 m à 2 km de la zone du projet (site étude) et aucune sous-unité en lien direct avec le projet</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de matériaux graveleux (1700 m3) pour la constitution des extensions de plage et gravelo-terreux (600 m3) pour les reprises de berge en techniques végétales.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZSC du Revermont et Gorges de l'Ain - des sous-unités sont présentes à proximité du site projet (rayon de 500 m à 2 km). Cette ZSC vise la préservation des habitats caractéristiques des pentes rocheuses (habitats ouverts et fermés des pentes méso-xérophiles à xérophiles et grottes) ainsi que les espèces associées notamment annexe 2 : chauves-souris cavernicoles, coléoptère des boisements mûres et amphibiens des mares peu profondes. Pour rappel, la zone d'étude correspond à une section anthropique en bord d'Ain. Aucun habitat de la ZSC n'est présent et aucune espèce identifiée d'intérêt communautaire n'est susceptible d'utiliser significativement le site (transit possible chiroptère mais à grande échelle pour le corridor Ain).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rupture de barrage
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation (pour mémoire, pas de PPRI prescrit)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation de la fréquentation
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas d'augmentation prévue du nombre de visiteurs.</p> <p>Sur la base de loisir, il n'y a pas de création de nouvel équipement sanitaire.</p> <p>Création d'un édicule sanitaire à Merpuis, raccordé au réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- conservation d'une part du parc arboré existant et plantation d'espèce ligneuse indigène et adaptée;
- préservation et restauration des végétations naturelles humides en transition entre le sommet de berge et l'Ain : travail d'extension de roselière et recréation de banquettes graveleuses à héliophytes (cortège indigène et adapté) ;

7. Auto-évaluation (facultatif)

Vis à vis de l'écologie il convient de souligner qu'il s'agit de travaux ponctuels dans l'espace et sur une zone déjà fortement anthropisée (base nautique). L'intérêt écologique est limité et des mesures génériques d'évitement et de réduction des impacts sont bel et bien prévues.

Toutefois, des mesures de type ERC ont été prévues concernant le projet : conservation d'une part du parc arboré existant et plantation d'espèces ligneuses indigènes et adaptées, préservation et restauration des végétations naturelles humides en transition entre le sommet de berge et l'Ain, travail d'extension de roselière et recréation de banquettes graveleuses à héliophytes (cortège indigène et adapté), recherche de solutions "perméables" pour les parkings.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Concernant les travaux, dans la perspective d'éviter et réduire les risques d'altération des milieux humides (ou non) voisins, une attention particulière sera donnée aux points suivants :

- marquage par un écologue, pendant la phase de préparation, des zones à protéger ;
- travail hors d'eau (depuis la berge lorsque cela est possible (pour la restauration de berge notamment) ;
- engraissement des plages "à l'avancement" de sorte que le temps d'intervention soit minimiser ;
- confinement de la zone de travaux au droit du franchissement de l'annexe hydraulique de sorte que cette dernière ne soit pas soumise à une pollution par MES ou accidentelle ;
- Mesures de gestion des aléas de chantier : engins avec huile bio, kit de gestion des pollutions accidentelles, protocole déchets...

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Hautecourt-Romanèche

le, 20/01/2020

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT
ET L'ÉQUIPEMENT DE L'ÎLE CHAMBOD

8807 route du Port Chambod
01250 HAUTECOURT ROMANECHÉ
Tél. 04 74 37 44 95
smae.chambod@wanadoo.fr

Clotilde FOURNIER
Présidente SMAE Chambod-Perpuis

